



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

05.08.2026

Titre du projet du marché:

Mandat d'ingénieurs - Construction d'un nouveau réservoir

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#40457

N° de la publication SIMAP:

#40457-01

Date de publication SIMAP:

07.07.2026

Adjudicateur:

Ville et Commune de Boudry - Travaux publics

Conseil Communal

Route des Addoz 68

2017 Boudry - Suisse

+41328864781

fabio.pagani@ne.ch

www.Boudry.ch

Organisateur:

Ville et Commune de Boudry - Travaux publics

Conseil Communal

Route des Addoz 68

2017 Boudry - Suisse

+41328864781

Inscription:

10.07.2026, sur simap

Visite:

09.07.2026 à 11h30 (non obligatoire)

Questions:

03.08.2026, sur simap

Rendu documents:

19.08.2026 11:30, le cachet postal ne fait pas foi

Mode de remise contradictoire sur simap : Format papier sous "Remise de l'offre" et "Numérique via simap.ch" sous "Mode de remise"

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre

Type de procédure:

Procédure ouverte non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal

71312000 Services de conseil en ingénierie de la construction

Spécialités engagées : GC / Architecte paysagiste / EL / Environnement

Description détaillée des prestations / du projet:

Le présent marché porte sur les prestations de mandataire nécessaires au développement, à la coordination et à la réalisation du projet de nouveau réservoir des Métairies pour la Ville et Commune de Boudry.

Le projet vise le remplacement du réservoir existant des Métairies, devenu vétuste, sous-dimensionné et non conforme aux exigences sanitaires actuelles, par un nouvel ouvrage d'une capacité utile de 4'000 m³ implanté à l'altitude de ~595 m.s.m. Le projet a pour objectifs d'assurer durablement l'approvisionnement en eau potable, la défense incendie et l'optimisation du réseau communal de distribution d'eau.

Le marché comprend les phases pour projet SIA 32, 33, 42, 51, 52 et 53 Les prestations seront réalisées conformément aux règlements SIA.

M1 – Nouveau réservoir des Métairies

Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable de 4'000 m³ composé de deux cuves de 2'000 m³

M2 – Conduite forcée et adaptation du réservoir du Belvédère

Remplacement de la conduite forcée existante entre le réservoir du Belvédère et le futur réservoir des Métairies

M3 – Raccordement aux réseaux existants

Adaptation des infrastructures existantes nécessaires à la mise en exploitation du nouvel ouvrage.

Le marché comprend également l'ensemble des prestations de coordination avec les autorités cantonales compétentes, les démarches d'autorisation et de mise à l'enquête publique, ainsi que le suivi environnemental et forestier nécessaire à la réalisation du projet.

Communauté de mandataires:

Admise, maximum 3 membres

Le pilotage doit être assumé par l'ingénieur civil

Sous-traitance:

Admise

Mandataires préimpliqués:

Pas indiqué sur simap (l'OMPr n'avait pas accès au DAO pour l'analyse)

Comité d'évaluation ou Jury:

Pas indiqué sur simap (l'OMPr n'avait pas accès au DAO pour l'analyse)

Conditions de participation:

Respect des obligations légales ; être à jour dans les paiements d'impôt et des cotisations sociales.

Critères d'aptitude:

Pour cette procédure ouverte, le soumissionnaire doit disposer au minimum des compétences et aptitudes suivantes pour l'exécution du marché, sous peine d'exclusion de la procédure :

- Ingénieurs civils spécialisé dans la conception et la réalisation d'ouvrages hydrauliques et de réservoirs d'eau potable
- Géotechnique
- Architecture du paysage
- Electromécanique
- Environnement et gestion des contraintes forestières.

Le pilote devra démontrer les compétences suivantes :

- Justifier d'au minimum deux références réalisées au cours des dix dernières années portant sur des ouvrages de stockage d'eau potable, des réservoirs ou des infrastructures hydrauliques de complexité comparable. Les références présentées devront comprendre les phases SIA 31 à 53 et être terminées à la date de remise de l'offre.
- Fournir la preuve que le chef de projet et ses suppléants disposeront de la disponibilité nécessaire à la bonne exécution du mandat. En cas d'indisponibilité au démarrage des prestations ou durant l'exécution du marché, le soumissionnaire devra proposer une personne présentant des qualifications et une expérience équivalente, soumise à l'approbation du Maître d'ouvrage.

Critères d'adjudication / de sélection:

R1 Montant de l'offre 30 %

R5 Volume d'heures total offert pour l'exécution des prestations 10 %

R6 Planification et engagement des ressources 5 %

R8 Organigramme du marché 5 %

R9 Qualification des personnes clés 10 %

Q6 3 références du soumissionnaire 10 %

Q2 Organisation interne du soumissionnaire 5 %

R20 Contribution de l'entreprise au développement durable 5 %

Notice méthodologique 10 %

R14 Degré de compréhension du cahier des charges et prestations à exécuter 10 %

Indemnités / prix:

-

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

L'OMPr a effectué cette analyse sur la seule base de la publication sur SIMAP, le dossier d'appel d'offres n'ayant été disponible que trois jours après la publication, notre association n'a pas réussi à le télécharger à temps.

La publication de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.

La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.

Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.

La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.

Les délais légaux sont corrects ; l'OMPr note toutefois que l'accessibilité au marché a été réduite en raison de l'inscription obligatoire avec un délai de 3 jours seulement.

Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées, c'est par défaut l'art. 11 al. 1 LDA qui s'applique.

L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144(2022).

Manques de l'appel d'offres:

L'OMPr a effectué cette analyse sur la seule base de la publication sur SIMAP, le dossier d'appel d'offres n'ayant été disponible que trois jours après la publication, notre association n'a pas réussi à le télécharger à temps.

- Mode de remise des offres contradictoire sur simap : Format papier sous "Remise de l'offre" et "Numérique via simap.ch" sous "Mode de remise"
- Le délai de trois jours imparti pour s'inscrire en vue d'obtenir le dossier d'appel d'offres, fixé durant la période estivale, est susceptible de restreindre de manière significative l'accès au marché et de limiter la concurrence. En l'absence de visite obligatoire du site ou d'autres motifs objectifs justifiant une telle limitation, il aurait été opportun de maintenir la possibilité de s'inscrire pendant toute la durée de la procédure, afin de garantir un accès ouvert et non discriminatoire au marché.

Contacté par l'OMPr, le MO a indiqué qu'il procéderait à une rectification afin de prolonger le délai d'inscription jusqu'à la date de remise des offres. Cette rectification intervenant toutefois à un stade avancé de la procédure, son effet demeurera limité, les nouveaux soumissionnaires disposant de peu de temps pour prendre connaissance du dossier d'appel d'offres et préparer une offre.

Observations de l'OMPr:

L'OMPr a effectué cette analyse sur la seule base de la publication sur SIMAP, le dossier d'appel d'offres n'ayant été disponible que trois jours après la publication, notre association n'a pas réussi à le télécharger à temps.

- Les mandataires préimpliqués et la composition du collège d'évaluation ne figurent pas sur simap. Ces éléments sont habituellement indiqués dans le dossier d'appel d'offres, et n'ont pas fait l'objet d'analyse.
- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art. 15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

Évaluation de l'OMPr:



s i a

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes